AR Prefecture

006-210600235-20240624-2024_300-DE Reçu le 26/06/2024



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers:

en exercice 19 présents 17 votants 19

DELIBERATION N° 152/2024

OBJET:

Abrogation de la délibération n° 108/2024 relative à l'adhésion au syndicat mixte et à l'approbation des statuts du Centre départemental de vidéoprotection Le lundi 24 juin 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 19 juin 2024

PRÉSENTS: Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS: Jérôme BOUERI, Colette BENOUAHAB

ONT DONNÉ POUVOIR : Jérôme BOUERI à Julia BONNET, Colette BENOUAHAB à André IPERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur: Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu d'abroger la délibération n° 108/2024 relative à l'adhésion au syndicat mixte et à l'approbation des statuts du Centre départemental de vidéoprotection, prise à la séance du 22 avril 2024, les statuts en l'état ne sont pas considérés comme valables par la Préfecture.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE l'abrogation de la délibération n° 108/2024 relative à l'adhésion au syndicat mixte et à l'approbation des statuts du Centre départemental de vidéoprotection.

AR Prefecture

006-210600235-20240624-2024_300-DE Reçu le 26/06/2024

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Le Maire

ébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission en Préfecture le

e Maire

Sébastien OLHARAN